

Visite officielle de la rapporteure spéciale de l'ONU sur les droits des personnes handicapées : l'Unafam lance un message d'alerte

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, Catalina Devandas-Aguilar, a effectué sa première visite officielle en France du 3 au 13 octobre 2017. Sa mission : examiner la situation des personnes en situation de handicap dans le pays et évaluer les mesures concrètes prises par les autorités françaises pour mettre en œuvre la [Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées](#) (CIDPH), que la France a ratifiée en 2010.

Le 4 octobre une réunion collective était consacrée aux représentants des associations de familles et de personnes en situation de handicap psychique. L'Unafam (Union nationale de familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques), seule association de familles présente, a pu porter ses valeurs et exposer ses missions centrées sur la défense des droits des personnes en situation de handicap psychique et de leurs familles.

12 ans après la reconnaissance officielle du handicap psychique : un état des lieux mitigé

- ▶ 10 000 personnes sont maintenues en hospitalisation inadéquate faute de solution, d'accès à un logement et aux accompagnements nécessaires
- ▶ 30% des personnes sans domicile fixe souffrent de troubles psychiques sévères
- ▶ 30% des personnes handicapées psychiques vivent au domicile de leurs parents
- ▶ 75% des familles assurent seules l'accompagnement de leur proche
- ▶ 92% des personnes adultes handicapées psychiques n'ont pas la PCH
- ▶ 17% seulement ont accès à un emploi (milieu ordinaire ou milieu protégé)
- ▶ de nombreuses personnes malades sont incarcérées et pas soignées
- ▶ persistance des soins sans consentement et des mesures d'isolement et de contention

L'Unafam réclame une réelle volonté politique pour l'accès à la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique

« S'agissant de ma première visite en France, j'ai hâte de connaître les mesures concrètes prises par les autorités pour mettre en œuvre la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Ceci est d'autant plus pertinent compte tenu de la décision du Président Macron de donner la priorité à la question du handicap dans son quinquennat. [...] Et j'ai également l'intention d'identifier les défis et les lacunes en matière de protection des personnes en situation de handicap, afin de formuler des recommandations concrètes à ce sujet » a déclaré Catalina Devandas-Aguilar en amont de sa venue.

L'Unafam lui a rappelé que malgré la reconnaissance du handicap d'origine psychique par la [loi du 11 février 2005](#), beaucoup reste à faire, tant pour changer le regard sur les personnes vivant avec des troubles psychiques que pour développer une palette de réponses à leurs besoins. L'accès aux droits sociaux reste notamment largement insuffisant et la loi de 2005 est inégalement appliquée sur le territoire national. Les besoins de vie ne sont pas pris en compte correctement. Obtenir la prestation de compensation du handicap (PCH) pour financer des auxiliaires de vie, accéder à un logement et s'y maintenir est un vrai parcours du combattant.

L'accompagnement vers l'inclusion sociale et professionnelle nécessite une stratégie globale, un plan d'actions. Une réelle volonté politique est indispensable pour mettre en œuvre la loi de 2005 et ainsi permettre l'accès à leurs droits des personnes en situation de handicap psychique.

Cette rencontre du 4 octobre renforce les actions précédentes de l'Unafam qui se mobilise afin que soit élaboré un véritable plan psychique pour que les personnes en situation de handicap psychique aient enfin droit de cité. L'Unafam est impatiente de connaître les observations préliminaires de sa visite, que Madame Devandas-Aguilar présentera à la presse aujourd'hui vendredi 13 octobre 2017 auprès de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) ainsi que ses recommandations qui doivent être publiées dans un rapport officiel au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en mars 2019.

L'Unafam est une association d'utilité publique qui, depuis 1963, accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques et défend leurs intérêts communs. Elle compte plus de 14000 adhérents, 113 délégations et 300 points d'accueil.



CONTACT : Elsa Ansquer - elsa.ansquer@unafam.org - 01 53 06 30 92